



**AVIS DE PUBLICITE
POUR L'OCTROI D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

❖ **Objet :**

La Commune de Chamonix-Mont-Blanc a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation d'un terrain nu, d'une superficie de 80 m² environ, parcelle B n° 1484, aux abords de la gare d'arrivée de Plan Joran, relevant du domaine public communal dont elle est propriétaire, en vue d'y implanter un chalet démontable et une terrasse, pour une activité de snacking – petite restauration, à compter du 1er juillet 2022

Afin de satisfaire aux dispositions l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que : « *Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente*», la Commune procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

Est ainsi envisagée la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du Domaine Public à compter du 1^{er} juillet 2022, pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement sans excéder 12 ans, moyennant le paiement d'une redevance annuelle minimum (part fixe) de CINQ MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS (5 440 €).

En application des articles L. 2122-1 et L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, tout candidat intéressé à exercer une activité économique sur le périmètre considéré peut déposer un dossier de candidature avant le 10 juin 2022 à 17h00.

❖ **Modalités de dépôt des dossiers de candidatures :**

Les candidats intéressés doivent déposer un dossier de candidature comportant :

- Une présentation du candidat (nom commercial, dénomination sociale, adresse, n° SIRET) ;
- Une description du projet envisagé et de la nature de l'activité économique projetée ;
- Les moyens techniques d'exploitation (équipements, matériel) ;
- Les moyens humains (formation, qualification et expérience professionnelles) ;
- Qualité environnementale du projet (insertion dans l'environnement, mise en place de la collecte de déchets)
- Obtention d'une déclaration préalable (à déposer préalablement au service urbanisme) en vue d'autoriser l'occupation du Domaine Public à long terme d'un commerce de restauration ambulante.

Le dossier de candidature devra être adressé avant le 10 juin 2022 à 17h00 :

- Soit par voie électronique à l'adresse mail suivante :
corinne.jacquier@ccvcmb.fr
- Soit sous format papier, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

**Commune de Chamonix Mont Blanc
Mairie de Chamonix
Service Foncier (4^{ème} étage)
B.P 89, 38 Place de l'Eglise
74400 CHAMONIX MONT BLANC**

❖ **Modalités de sélection :**

La sélection s'effectuera à l'aune des pièces fournies dans le dossier de candidature, au regard des deux critères suivants :

1. **QUALITE DU PROJET PROPOSE : 60%**

Seront notamment appréciés :

- L'expérience et les références du candidat en lien avec une activité de restauration,
- L'adéquation et la cohérence du projet présenté avec l'esprit des lieux et les activités existantes,
- Les moyens techniques et humains apportés par le candidat.

2. **LA QUALITE ET LA COHERENCE ENVIRONNEMENTALE : 30%**

Sera notamment apprécié tout engagement environnemental du candidat s'agissant des modalités de gestion et d'exploitation de cette activité (gestion des déchets, circuits courts, tenue des abords, contenants recyclables...).

3. **CRITERE FINANCIER : 10%**

Sera notamment apprécié le montant de la part variable, en complément de la part fixe

La Commune informera l'ensemble des candidats de son choix par mail ou courrier simple. Le candidat retenu devra conclure avec la Communauté de Communes une convention d'occupation temporaire du domaine public.

❖ **Contact :**

Pour toute demande complémentaire, veuillez contacter :

- **Corinne JACQUIER, Responsable Service Foncier**
corinne.jacquier@ccvcmb.fr / 04.50.53.75.04.
- **Sébastien SEMBLANET, Assistant Administratif**
sebastien.semblanet@ccvcmb.fr / 04.50.53.75.04